MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Librat

Direction générale des ressources humaines Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section sciences médico-sociales, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Sabine CAROTTI Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Vincent CHEVREUX Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. Yannis KYPRAIOS

Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

Académie de POITIERS

Membres du jury

M. François ALLA

Professeur des universités

M. Olivier AROMATARIO

Personne à compétences particulières

M. Cyprien AVENEL

Personne à compétences particulières

Mme Stéphanie BELLARD

Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Malika DESMAISON MEZIADI

Professeure agrégée

M. Frédéric GOMEL

Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Laure LIENARD

Personne à compétences particulières

Mme Anne MOYAL

Personne à compétences particulières

Mme Marion PORCHERIE

Personne à compétences particulières

M. François QUINOT Professeur agrégé Académie de BORDEAUX

Académie de NANCY-METZ

Académie de PARIS

Académie de CRETEIL

Académie de CRETEIL

Académie de NORMANDIE

Académie de LILLE

Académie de RENNES

Académie de RENNES

Académie de LILLE

Mme Marie RAPPY Personne à compétences particulières

M. Philippe ROPERS Personne à compétences particulières Académie de BESANCON

Académie de DIJON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation, La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement

Nadine COLLINEAU